

**PRÉFÈTE DE L'ARIÈGE**  
**DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE ET DE L'APPUI TERRITORIAL**  
**BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL**  
**CELLULE ENVIRONNEMENT**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**STE SAS CARRIÈRE DES QUATRE SAISONS**  
**DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'EXPLOITATION D'UNE**  
**CARRIÈRE DE MARBRE SUR LA COMMUNE DE ST-LARY**

En application des dispositions de l'arrêté préfectoral de la préfète de l'Ariège en date du 27 décembre 2019, une enquête publique est ouverte du **27 janvier au 26 février 2020 inclus** sur le dossier présenté par la société SAS Carrière des Quatre Saisons, route de Portet, 09800 St-Lary, relatif à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière de marbre sur la commune de St-Lary.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Du **27 janvier au 26 février 2020 inclus**, le dossier de demande d'autorisation avec l'avis de l'autorité environnementale émis le 20 novembre 2019, l'étude d'impact et son résumé non technique et l'étude de dangers en matière d'environnement seront :

- publiés sur le site internet des services de l'État de l'Ariège  
<http://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/ICPE-INSTALLATIONS-CLASSEES-POUR-LA-PROTECTION-DE-L-ENVIRONNEMENT/SAS-CARRIERES-DES-QUATRE-SAISONS-ST-LARY>
- déposés dans la mairie de St-Lary, siège de l'enquête, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux, ainsi qu'aux heures de présence du commissaire-enquêteur à la mairie de St-Lary.

Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique mis à disposition à la préfecture de l'Ariège – Bureau du courrier – les mardis, mercredis et jeudis, de 14 h à 16 h et à la mairie de St-Lary aux jours et heures habituelles des bureaux les lundi et vendredi de 8h30 à 13h.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à la mairie de St-Lary, ainsi que sur la boîte fonctionnelle de la préfecture suivante : [pref-utilite-publique@ariège.gouv.fr](mailto:pref-utilite-publique@ariège.gouv.fr). Toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur à la mairie de St-Lary, siège de l'enquête.

M. Michel ROUX , désigné par le tribunal administratif de Toulouse en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations du public, pendant la durée de l'enquête, à la mairie de St-Lary, de 9h à 13h les vendredi :

- 31 janvier ;
- 7 février ;
- 14 février ;
- 21 février.

Toute personne pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de l'Ariège (Cellule Environnement) et à la mairie de St Lary, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le département pendant un an.